

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

ARRETE MUNICIPAL 2024-022
PORTANT DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL DU RECENSEMENT DE LA
POPULATION

Le maire de la commune de Saint-Bonnet-le-Froid

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la Loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la Loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003 définissant les modalités d'application du titre V de la loi n°2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 fixant les besoins de recensement pour chaque commune.

ARRETE :

ARTICLE 1 - Désignation du coordonnateur.

Est désigné en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2024-2025 : M. Jean-Pierre SANTY

Il est tenu d'assister aux séances de formations préalables aux opérations sur le terrain.

ARTICLE 2 - Missions.

Ses missions consistent à mettre en place l'organisation du recensement, sa logistique, organiser la campagne locale de communication, assurer la formation de l'équipe communale et assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs.

Il sera l'interlocuteur unique de l'INSEE durant la campagne de recensement.

ARTICLE 3 - Droits et obligations.

Ses obligations en matière de confidentialité et en matière informatique sont celles définies par les lois n° 51-771 et n°78-17 susvisées, soit : la tenue confidentielle des renseignements individuels dont il pourra avoir connaissance du fait de ses fonctions. A défaut, il fera l'objet de sanctions.

ARTICLE 4 - Exécution.

Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et dont ampliation sera transmise au président du centre de gestion

Fait à Saint-Bonnet-Le-Froid, le 29 juillet 2024

Le Maire,
Jean-Pierre SANTY

